

AFFAIRE N°14 - Construction d'un logement de fonction F 5/6 à l'Ilet QUINQUINA -
Autorisation de solliciter une subvention de 50 000 F de l'Education Nationale -
Autorisation de solliciter un emprunt de 50 000 F de la C C C E.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur la liste d'urgence supplémentaire de 1976, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu l'inscription d'un logement de fonction à implanter à l'école de l'Ilet Quinquina.

Le coût des travaux y compris les honoraires de la SATEC sont évalués à 100 000 F.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Education Nationale	50 000 F
- emprunt C C C E	<u>50 000</u>
	100 000 F

Les crédits nécessaires seront rattachés au Budget 1976 :

- en dépenses, au chapitre 903 - article 232-104 pour un montant de 100 000
- en recettes, subvention de l'Education Nationale au chapitre 903 - article 1 051-112, emprunt C C C E au chapitre 903 - article 1 661-27.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter de la Caisse Centrale de Coopération Economique, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS (50 000 F) destiné à financer la construction d'un logement de fonction à l'Ilet Quinquina.

- Donne pouvoir au Maire, et en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré ;

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire, à inscrire au Budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution des dits travaux.

- S'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au Budget Communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Vu
Pour le Maire et par délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Signé : Paul PASTOR

Pour copie son frme
St. Denis le 23 juin 1976
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE